



Déclaration revenu obligatoire pour maison secondaire ?

Par **Fabrice Mur**, le **12/10/2018 à 17:19**

Bonjour,

Bien que né en France je suis non-résident depuis une trentaine d'année, n'y passant qu'une fois tous les trois ou quatre ans et n'y ayant ni revenus ni conjoint ou enfants.

Cependant mes parents agés vont m'amener à venir ici quelques mois par an dans les 10 prochaines années, alors j'envisage l'achat d'un studio pas cher pour servir de base quand je passe.

Apparemment j'aurai à payer une taxe foncière et taxe d'habitation, demandées par la mairie ou région.

Mais d'après mes lectures, j'ai ***l'impression*** que je n'aurai pas à faire de déclaration sur le revenu en France si je ne loue pas l'appartement à un tiers (toujours pas de revenus en France) et reste non-résident, ce qui est mon intention, c'est à dire:

- pas de revenus en France
- base économique hors de France
- pas d'activité professionnelle en France
- moins de 183 jours en France
- pas d'enfant ou conjoint en France

Est-ce que j'ai bien compris, ou est-ce que le seul fait de posséder un appartement en France m'obligera à faire une déclaration sur le revenu?

Par avance, merci.

Par **Visiteur**, le **12/10/2018 à 18:40**

Bonjour

Sans revenu, rien ne vous oblige à déclarer.

Par **Fabrice Mur**, le **16/10/2018** à **12:05**

Merci, cela m'est très utile de confirmer cela.

J'imagine que beaucoup de propriétaires étrangers sont dans cette situation.